

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Bulletin communal 2024 : Tarifs encarts publicitaires**
- ⇒ **Subvention communale 2023 – Association Joli Bois de Fomerey**
- ⇒ **Mise à l'honneur des Bacheliers avec mention « très bien »**
- ⇒ **Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023**
– Passage au référentiel M57

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 24 août 2023

Présents : Mmes Virginie HIVERT, Bernadette MARQUIS, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, Gérard HAYOTTE, , Julien POTHIER et Laurent VOIRY.

Absents :

M. Christophe DURIN donne procuration à M. Julien POTHIER
M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Bernadette MARQUIS
M. Pierre VISSA

Secrétaire : M. Dominique AZIER

N° DCM 24/2023	Bulletin communal 2024 : Tarifs encarts publicitaires
-------------------	--------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle que le bulletin communal est édité chaque année. Il retrace les actions menées, donne des informations sur l'actualité communale et intercommunale, des services disponibles et les différents aspects de la vie quotidienne.

Il est proposé de renouveler les tarifs approuvés l'année précédente pour le bulletin de l'année 2024, soit :

Dimensions	tarifs
Carte de visite : 50mm/80mm	50,00 €
Bandeau : 80/10mm ou 150/180mm	100,00 €
Page complète	200,00 €

Les encarts publicitaires seront publiés dans le bulletin communal distribué à environ 260 exemplaires.

Les élus se chargeront de la recherche des annonceurs et Mme le Maire se chargera de l'émission de titres de recettes.

Les recettes seront inscrites au budget communal 2024 article 7088.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

➤ **APPROUVE** cette proposition

Pour l'année 2023 : 1 150 € (9 Cartes de visite, 3 bandeaux et 2 pages entières)

N° DCM 25/2023	Subvention communale 2023 – Association « Bois Joli » de Fomerey
-------------------	-------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire informe que des administrés se rendent depuis plusieurs années à l'association « Bois joli » de Fomerey, elle souhaite que la commune verse une subvention d'un montant de 50,00 € à cette association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'octroyer une subvention d'un montant de 50,00. € à l'Association « Bois joli » de Fomerey

AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de cette subvention.

N° DCM 26/2023	Mise à l'honneur des Bacheliers avec mention « très bien »
-------------------	-------------------------------------------------------------------

Mme le Maire expose,

Considérant l'intérêt de récompenser les lauréats de l'année ayant la mention « très bien » au baccalauréat, et de mettre ainsi à l'honneur la notion d'effort et de résultats.

Considérant que cette disposition a pour ambition de motiver davantage les futurs bacheliers.

Considérant que les lauréats doivent en faire la demande dans l'année, avant le 30 novembre de l'année de l'obtention du diplôme et se présenter en mairie avec l'original du diplôme, un justificatif de domicile.

le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE:

ATTRIBUTION d'une récompense de 50,00 € aux lauréats dans l'année du baccalauréat avec mention «très bien» et répondant aux conditions fixées.

N° DCM 27/2023	Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023 – Passage au référentiel M57
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nomenclature fonctionnelle, que cette nomenclature est l'instruction la plus récente au sein du secteur public local,

Vu que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, départements et certaines communes, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Vu que le référentiel M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités appliquant actuellement la M14,

Vu l'avis conforme du comptable en date du **22 juin 2023** joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 Abrégée au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature comptable M14 pour le budget suivant :
-Budget principal de la commune de 2024,
- **AUTORISE** Madame/Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Marché travaux Place de l'Église :** M. Julien POTHIER, informe que la consultation du marché pour les travaux Place de l'église à été relancé avec la date de réception des dossiers au 15 septembre. La première consultation ayant eu au mois de juin n'avait reçu qu'une seule offre (entreprise EUROVIA).
- **Enfouissement Eclairage Public rue de l'Avière :** M. Julien POTHIER, propose deux choix de candélabres pour la rue de l'Avière, il est décidé de retenir le choix n° 2 - intitulé « émeraude » pour un montant de 1 700 € H.T le candélabre, afin de rester dans la continuité de la rue des Rappes.
- **Maitrise d'œuvre rue des Rappes :** M. Julien POTHIER propose de caler une date fin septembre pour réunion avec Ms. DELMARRE et LEROY (1^{ère} exquise du projet) soit le jeudi 28 septembre ou le vendredi 29 septembre à 14 H 30.
- **Courriel de Mme JEANDESBOZ du 23 août et Appel téléphonique du 25 août (état de la route de la rue des Rappes).** Mme le Maire, demande l'avis des conseillers pour suite à donner. Après discussion il est décidé de ne pas entreprendre de réparation car celle-ci ne tiendra pas et que la route n'est pas si abîmée que ça. Il sera demandé à l'employé communal d'aller balayer les cailloux qui ont descendus avec les pluies et voir si la possibilité d'y mettre du béton.
- **Aire de Jeux :** M. Julien POTHIER informe qu'une réunion avec les habitants, associations aura lieu le 15/09 à 19 heures.
- **Médiathèque :** M. Julien POTHIER informe des dates animations à venir :
 - Festival du court métrage le 27 septembre 2023 à 17 heures
 - Rencontre avec : le 18 octobre 2023 à 16h00 salle polyvalente thème restauration – préparation d'une soupe collective.
- **SDEV :** Mme le Maire informe du courrier du Syndicat d'Electricité des Vosges informant de l'attribution du marché Eclairage Public « aménagement place de l'Église) à l'entreprise COMATELEC de Roissy pour un montant de 9 455 € (7 candélabres et 4 lanternes),

- CAE : Invitation Spectacle Pyrotechnique samedi 2 septembre à 22h au lac de Bouzey,
- ONF : Mme le Maire, informe du courrier reçu de l'Office National des Forêts pour d'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale,
- Entreprise HOUILLON : Mme le Maire informe du devis reçu pour les travaux de finition du trottoir au 389 rue des Frères Mourot. Il est décidé d'attendre les futures entreprises de VRD qui interviendront sur le village pour y faire effectuer les travaux de finition du trottoir.
- Cimetière : M. Laurent VOIRY, travaille actuellement sur le règlement, il sera envoyé aux conseillers un projet de règlement.
- IL est décidé de remettre l'eau au cimetière, et il sera demandé auprès des services de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la possibilité de poser un programmeur sur la conduite d'eau du cimetière.
- Travaux de raccordement par fonçage rue d'Oncourt (1^{ère} et dernière maison à gauche).
- Elagage chemins ruraux : M. Dominique AZIER, informe du deuxième passage de l'entreprise HOULLION fin septembre.
- Bois façonnés sur coupe : M. Dominique AZIER, informe que l'entreprise THOUVENIN effectuera la livraison des stères de bois fin septembre.
- Sainte Fleur : Mme le Maire, donne compte rendu réunion du 23 août 2023 concernant l'organisation de la sainte Fleur qui aura lieu le 1^{er} octobre à Domèvre.
- La Commune prendra à sa charge : l'impression d'une cinquantaine d'affiche
- Lières pour la décoration
- l'apéro
- Fête Patronale : organisation du week-end du 8 au 10 septembre 2023.
- Vendredi 8 septembre :
Remise des prix du comité de fleurissement à 18 heures en mairie ou médiathèque (salle polyvalente louée ce jour là),
- Samedi 9 septembre
Repas de la société de chasse avec animation d'un DJ et feux d'artifice (Structure gonflable).

Fin de la séance à 22 H 00